

Courrier à la déléguée interministérielle à l'accessibilité pour un "droit de voyager sans ondes.

2018-02-24 01:01:01

à Madame Brigitte Thorin

Déléguée ministérielle à l'accessibilité

Arche Paroi Sud

92055 La Défense CEDEX

Paris, le 23 février 2018

Objet : Demande de rendez-vous

Madame,

L'accord pour mettre fin aux zones blanches non couvertes par la téléphonie mobile, intervenu avec les opérateurs en janvier 2018, a abouti à la promesse d'une couverture de tout le territoire par la 4G et l'accélération de la couverture des axes routiers et ferroviaires. En échange, le gouvernement a accepté un sacrifice de taille : il a renoncé aux enchères financières qui accompagnent l'attribution des fréquences de téléphonie mobile, et va donc se priver d'une manne financière importante. En 2015, le dernier appel d'offres avait rapporté 2,8 milliards d'euros à l'État.

Suite à cette information, l'Association PRIARTEM, est de nouveau interpellée par de nombreuses personnes devenues électrosensibles dont les difficultés de déplacement, et de logement, sont de plus en plus aiguës.

C'est pourquoi nous revenons vers vous et renouvelons la demande de rendez-vous faite à Mme Larrouy, en février 2017, afin d'examiner ensemble, le plus rapidement possible, comment peuvent-être conciliés les développements en cours dans les transports ferroviaires (Wifi dans les TGV, augmentation des antennes-relais le long des voies, communications mobiles à l'intérieur des wagons) avec l'accessibilité aux transports, pour les personnes électrosensibles, de plus en plus reconnues au titre du handicap par les MDPH, ou celles qui souhaitent réduire leur exposition aux ondes ou celle de leurs enfants.

Au cours de ce rendez-vous nous pourrons vous exposer les évolutions intervenues dans notre association et vous faire part des résultats d'une pétition mise en ligne, intitulée « *Pour le droit de voyager dans des wagons sans Wifi et sans ondes* » qui vous est adressée ainsi qu'à la SNCF,

A ce jour, cette pétition a recueilli un peu plus de 2700 signatures. Parmi les signataires une majorité de personnes électrosensibles témoignent de façon parfois poignante, de leur vécu, et des conséquences pour elles de la généralisation de la Wifi dans les trains. D'autres, nombreuses également, souhaitent voyager sans être exposées aux ondes de la Wifi.

Pathologie en voie de description, reconnue comme pathologie de l'environnement dans quelques pays européens, l'électrosensibilité, n'est pas un problème marginal au vu des prévalences estimées par des études scientifiques à l'international. Les bénévoles de notre association qui a obtenu deux agréments au cours de l'année 2017 : un agrément au titre des usagers de santé (arrêté du 31 octobre 2017) et un agrément au titre de la protection de l'environnement (16 décembre 2017) sont chaque jour en contact permanent avec des personnes qui souffrent de l'exposition aux ondes électromagnétiques.

En agissant aux côtés de toutes ces personnes, notre association essaie elle aussi de construire une « cité plus inclusive » face au handicap (voir notre Charte pour la recherche et la prise en charge de l'EHS).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Déléguée, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour Priartem, sa Présidente,

Sophie Pelletier

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026